

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Renouvellement de l'IRM à 3T de la plateforme d'imagerie in vivo. Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention de 100 000 € au CNRS Délégation Provence Corse pour le compte du Centre de Résonance Magnétique Biologique et Médicale (CRMBM), afin de permettre le renouvellement de l'IRM à 3T de la plateforme d'imagerie,
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention prévue à cet effet.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**